Image not found or type unknown

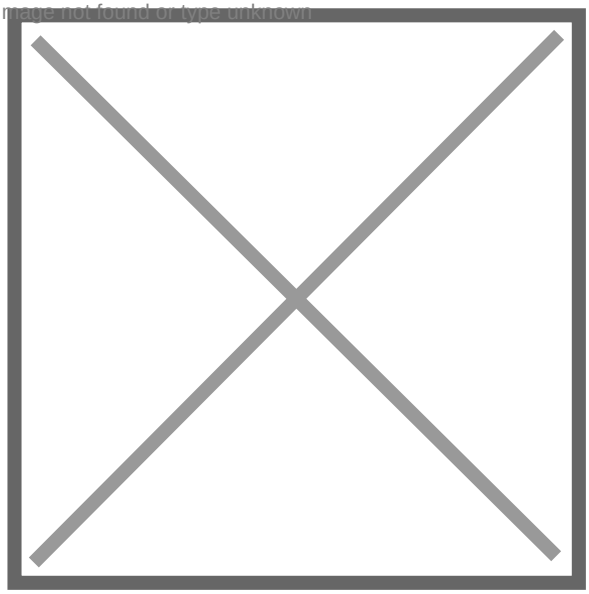

Travail au noir avec un patron anglais : besoin d'aide svp!!

Par **rolan65**, le **09/06/2011** à **18:28**

Bonjour,

Etant sans emploi depuis plusieurs mois et me retrouvant dans une situation très précaire j'ai accepté en dernier recours un travail dit "au noir" de manutention sur un chantier. Ce chantier est en fait une très grande maison achetée par un anglais qu'il a l'intention de revendre un fois une importante plus-value ajoutée à la maison par nos soins (il a monté une SCI exprès), où il fait travailler des ouvriers anglais qu'il fait venir du Royaume Uni, ouvriers grassement payés, mais illégalement, et où il fait aussi travailler quelques autres français "au noir" mais pour la moitié du salaire des anglais (soit un peu moins de 5€ de l'heure) ce qui est certes peu aux vues du travail, mais déjà énorme quand on a plus rien à mettre dans son réfrigérateur....

Cela fait 2 semaines que je travaille là bas, et voilà que j'apprends qu'il ne veut pas me payer, estimant que je ne fais pas assez d'heures sur le chantier. (un espèce de chantage en quelques sortes, pour être clair).

Donc, vu que je sais que je ne verrai jamais mon argent, et que je détiens de nombreuses informations sur ce dit patron et sur sa SCI, je me suis dit que peut être cela pourrait aussi intéresser les Impôts français, ainsi que l'URSSAF, de récupérer toutes les charges sociales non payées depuis le début des travaux (soit pour l'instant plus d'un an et demi) et pour la dizaine d'ouvriers anglais qui viennent ici travailler sans autorisation, et sans payer aucune charge ni impôts. Sachant, de plus, que tout l'argent équivalent à la plus-value que se fera le patron de la SCI repartira directement en angleterre, là non plus sans passer par la case "service des impôts" français....

Ma question est donc la suivante : à qui exactement dois-je m'adresser pour dénoncer ce

patron et toutes ses pratiques frauduleuses? (et qui sont sources de déficit pour l'Etat je le rappelle) Et le fait que ce patron soit de nationalité britannique, ainsi que les 3/4 de ses ouvriers ne sera-t-il pas un frein à la procédure ou à d'éventuelles poursuites??

Merci d'avance de votre aide, ne pouvant récupérer mon argent durement gagné j'espère au moins que l'Etat saura récupérer le sien....

Par **mimi493**, le **09/06/2011** à **20:09**

Et vous-même, vous touchez des aides sociales ? car si vous le dénoncez et que vous n'avez pas déclaré votre reprise d'activité, vous êtes en fraude, donc délit et tout ce qui s'en suit

Par **rosmeur**, le **10/06/2011** à **11:24**

Bonjour,

il vous est possible de demander à l'inspection du travail d'effectuer un contrôle sur place (par courrier où en rencontrant un contrôleur : s'adresser à "l'unité territoriale de la DIRECCTE du lieu du chantier)
Vous pouvez aussi écrire directement au préfet du département : c'est assez efficace car le Préfet demande une enquête à ses services ...)

Cordialement

Par **rolan65**, le **12/06/2011** à **03:14**

Merci rosmeur pour votre réponse.

mimi493 : vu que je n'ai rien touché de mon travail, il n'y a pas fraude, et vu que c'est pas une chose que j'ai l'habitude de faire (j'avais des soucis financiers, on m a proposé des travaux contre de l'argent, j'ai accepté faute de mieux à ce moment là), je ne pense pas avoir coûté plus à l'Etat que cet investisseur anglais qui vient faire des plus-values de plusieurs milliers d'euros en faisant travailler de manière illégale aussi une vingtaine d'autres ouvriers anglais, quand on connaît le montant des charges...

Par **mimi493**, le **12/06/2011** à **04:46**

[citation]vu que je n'ai rien touché de mon travail, il n'y a pas fraude[/citation] non, le fait d'avoir une reprise d'activité non déclarée suffit. Je vous prévenais seulement des conséquences possibles

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés